



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
RIO DE JANEIRO

pour les États de Guanabara, Rio de Janeiro,
Minas Gerais et Espírito Santo

RIO DE JANEIRO, le 24 octobre 1973

Rua Candido Mendes 157/11º
Case postale 744/ZC-00
Télégrammes: CONSULSUISSE
Téléphone 222-1896
Telex: CONSULSUISSE RIO 893

Réf.: 380.0 - GT/sa

ad: p.B.73.Brés.0. - MON/au

CONFIDENTIEL

Monsieur l'Ambassadeur Ernesto Thalmann
Secrétaire général du Département
politique fédéral

B e r n e

Torture au Brésil

en	GENN HO			20 a/a
Datum	26.10.1973			5/1
Visé	Gen HO			6/1
EPD		26. OKT. 1973		
Ref. p.B.73.Brés.0.				

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre lettre du 25 septembre 1973, concernant la réponse du Conseil fédéral à la résolution prise le 17 juin 1973 par le Parti socialiste tessinois.

D'emblée, il me paraît opportun de relever que les presses suisse et étrangère, qui se font souvent les interprètes de plaintes formulées contre le régime actuel au Brésil, paraissent ignorer qu'ici la torture a toujours été pratiquée plus ou moins ouvertement, si bien qu'elle ne constitue pas une nouveauté. Ses origines remontent aux années 30 lorsque fut instituée la sinistre police secrète sous la dictature de Getúlio Vargas. Même si plus tard, la torture a été sévèrement réprimée, elle n'en a pas moins continué de sévir de façon clandestine dans presque toutes les corporations de police.

On a pu croire, un certain temps, que la torture et les sévices infligés aux détenus étaient l'oeuvre

- 2 -

de quelques cadres inférieurs de la police générale. Rappelons qu'à plusieurs reprises, le gouvernement brésilien a démenti, par la voix autorisée de ses Ministres de la Justice et des Relations Extérieures, l'existence de la torture au Brésil. Désireux d'en donner la preuve, il n'a pas manqué de punir certains agents reconnus coupables de sévices contre des prisonniers.

En revanche, l'armée brésilienne, qui depuis la fin de la deuxième guerre mondiale a dû intervenir dans la vie politique du pays, s'est toujours montrée réfractaire aux abus de la police. Ce n'est qu'en 1964, face à la débâcle du gouvernement Goulart qu'elle imposa son propre régime avec évidemment sa justice.

* * *

Bien que la situation économique du Brésil accuse un redressement remarquable, contrastant en cela avec les pays voisins, il n'en est pas moins vrai que la dictature militaire entend se maintenir au gouvernement, au moyen d'une repression très sévère. Preuve en sont les nombreuses condamnations prononcées par les tribunaux militaires à l'égard de personnes appartenant en majorité à l'élite intellectuelle et aux milieux estudiantins.

A l'instar du DOPS (Département d'ordre politique et social), connu depuis fort longtemps pour sa brutalité, certaines unités de l'armée, chargées maintenant d'instruire les procès concernant des activités subversives,

./..

- 3 -

commencent à leur tour à recourir à des méthodes de torture diverses: sévices corporelles, brûlures, électro-chocs, chambre froide, etc.

Etant donné la discipline militaire qui règne au sein de la troupe, il me paraît invraisemblable que ces faits soient ignorés en haut lieu, si bien qu'on est amené à croire que le gouvernement brésilien aurait changé d'avis et qu'il approuverait l'emploi de la torture, tout en continuant, bien entendu, de nier les faits. Les témoignages recueillis à ce sujet de nos compatriotes Chantal Russi et Sylvia Hofmann - voir correspondance à ce sujet - qui ne peuvent être mis en doute, corroborent bien les méthodes utilisées. Je détiens, de plus, une déposition verbale faite par Mme Graciela Fadul, née Meienberg, 1920, ex-Suisse, originaire de Neuheim/ZG, mariée à M. Wilson Fadul, ancien député fédéral et ministre de la santé publique sous le gouvernement Goulart, qui a demandé sa réintégration dans la nationalité suisse. Elle a déclaré à ce Consulat général que son fils, ressortissant brésilien, avait été sauvagement torturé pendant 10 jours par la police militaire, sous l'accusation d'appartenir à un groupe subversif. Comme aucune preuve n'a pu être établie contre lui, il a finalement été libéré dans un horrible état de santé. Elle-même fut incarcérée pendant 3 jours au cours desquels elle a subi un traitement des plus vexants.

* * *

Au cours de l'histoire du Brésil, le pouvoir judiciaire a toujours été respecté et a su conserver son

./..

- 4 -

prestige de garant des libertés individuelles. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, car la justice a perdu maintes prérogatives, par suite des actes institutionnels décrétés par le gouvernement militaire. L'état policier s'est substitué à l'état de droit et les conséquences ne se sont pas laissées attendre. La violence n'a jamais été pratiquée avec autant de manque de scrupules, que ce soit par l'élément criminel ou par la police elle-même. Il en résulte une vertigineuse ascension des délits de toute espèce, au nombre desquels: les assauts quotidiens contre des institutions bancaires, les attaques à main armée contre la vie et le patrimoine du citoyen, etc.

Je relèverai surtout que dans les cas d'arrestations, pour motif politique, il devient de plus en plus difficile d'obtenir une entrevue avec les accusés. Ainsi lorsque cette représentation a eu connaissance de l'arrestation de Mlle Chantal Russi, nous avons éprouvé de grandes difficultés à localiser son lieu de détention. En effet, chaque fois qu'une personne est accusée de subversion, la police lui interdit toute communication avec l'extérieur et la transfère constamment d'une prison à l'autre.

* * *

Lors d'une entrevue que j'ai eue dernièrement avec Son Eminence, le Cardinal Dom Eugênio de Araujo Salles, Archevêque de Rio de Janeiro, la question de la torture et de la situation des prisonniers politiques a été au centre

./..

- 5 -

de notre conversation. Ce prélat m'a paru très bien informé et m'a fait savoir combien ce problème épineux le préoccupait. J'ai pu apprendre qu'il avait des contacts suivis avec le Président Médici par l'entremise du chef de la Maison civile. Grâce à ces relations, il avait déjà obtenu des remises de peines et surtout de nombreuses améliorations des conditions de vie des condamnés politiques.

Profitant du cas d'un détenu brésilien dont il avait la preuve des mauvais traitements subis par la police militaire, il a, le 17 août 1973, fait radiodiffuser à ses fidèles un message dont je vous donne ci-après un bref résumé:

," Dernièrement ont été dénoncées des mesures contre des abus pratiqués par des éléments de la police. D'autre part, des appels sont lancés, réclamant une meilleure protection de la personne et de la propriété, contre le vol et les assauts à main armée. Y aurait-il une contradiction entre ces deux attitudes ? L'abus de la force est-il indispensable aux organes responsables de la tranquillité du citoyen et des institutions pour accomplir leur mission avec une meilleure efficacité ? Est-ce que la sécurité, condition essentielle de la communauté humaine, ne peut être obtenue que par la négation du droit et de la justice ?

Une corporation ne peut être jugée par les excès commis par quelques-uns de ses membres, car, où est l'homme, le péché s'infiltré. Cependant le fait que des actes coupables restent impunis de la part de l'autorité su-

- 6 -

" périeure, est compromettant.

Pour être respectée par la société, l'action coercitive ne devrait jamais porter atteinte aux fondements du droit, sous l'excuse que les excès justifient le succès de l'accomplissement d'une tâche. Chaque fois que la dignité humaine est offensée par n'importe quelle espèce de torture, visant à découvrir la vérité, les fondements de la société se détruisent. L'usage de méthodes violentes est aussi subversif que la propre subversion. "

Vous aurez remarqué avec quelle objectivité, quelle clarté mais aussi avec quel courage, ce Cardinal expose publiquement son point de vue. Alors qu'il tente de se limiter à définir les responsabilités de l'autorité, il prend soin de rendre hommage en ces termes aux bons éléments de la police: "Au lieu de mettre uniquement l'accent sur les défaillances de la police, la communauté devrait également reconnaître les bons services rendus par elle et chercher à l'aider dans sa mission. Tout sacrifice accompli, par des policiers honnêtes et généreux, souvent au risque de leur vie, n'est pas suffisamment apprécié par la société. Les déficiences que j'ai signalées sont celles de l'individu et non pas de l'organe lui-même. "

Les message du Cardinal est rédigé en termes conciliants, mais fermes. Il définit habilement - et pour cause - la position de l'église face au problème de la torture, sans toutefois accuser le gouvernement. Il s'en

./..

- 7 -

garde bien, persuadé qu'en respectant prudemment les susceptibilités gouvernementales, sa liberté d'action à l'égard des prisonniers politiques et d'autres sera toujours garantie. Jusqu'à ce jour, il n'a, en effet, jamais rencontré de difficultés à la suite des nombreux entretiens qu'il a dans les établissements pénitentiaires, et cela sans la présence de témoins. Il me paraît bien être la rare personne, si pas la seule, à pouvoir parler et agir ainsi.

* * *

En réponse à la question que je lui posais sur le nombre approximatif de prisonniers politiques au Brésil, il m'a déclaré que les chiffres généralement divulgués par la presse étrangère étaient exagérés. Selon lui, environ 450 personnes seraient détenues dans les centres pénitentiaires de Rio de Janeiro, Bahia et São Paulo dont une bonne centaine à Rio de Janeiro et dans les environs.

* * *

J'ai beaucoup sympathisé avec le Cardinal Dom Eugênio Salles qui s'est révélé être un grand ami de la Suisse et en particulier de l'évêque de Saint-Gall, Mgr. Josephus Hasler. A maintes reprises, il m'a assuré de son amitié mais aussi de tout son appui et, si nécessaire, d'une

./..

- 8 -

intervention en haut lieu, en faveur de nos ressortis-
sants. Une forte poignée de mains a mis fin à notre
entretien qui avait duré plus d'une heure.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire gé-
néral, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Consul général de Suisse:

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. Guélat', with a small vertical mark to the left and a horizontal line above the main signature.

M. Guélat

Copie à l'Ambassade de Suisse, Brasília, p.i.